

Civ. 1e, 19 sept. 2018, n° 18-20693

Pourvoi n° 18-20693

Motifs : "la liberté d'organiser ses funérailles ne relève pas de l'état des personnes mais des libertés individuelles et [...] la loi du 15 novembre 1887, qui en garantit l'exercice, est une loi de police applicable aux funérailles de toute personne qui décède sur le territoire français".

Mots-Clefs: Décès

Loi de police

Champ d'application (matériel)

Testament

Défunt

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/node/4221>